

**Zeitschrift:** Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art  
**Band:** - (1920)  
**Heft:** 4

**Artikel:** Appel du Comité-Central de la Société des peintres, sculpteurs et architectes suisses aux association d'intellectuels suisses  
**Autor:** Röthlisberger, W.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-625230>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 06.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Procès-Verbal de la Séance de la Commission pour l'Union des Forces Intellectuelles.

Samedi, 14 février à Neuchâtel.

Présents: MM. Jeanneret, William Röthlisberger, Mairet, Dr. Keiser.

Excusés: MM. Silvestre et Weibel.

Monsieur Jeanneret expose l'état actuel de la question dont s'occupe sa proposition et pour l'étude de laquelle notre Commission a été créée il y a près d'un an.

Il lit 3 art. publiés dans les Nos du «*Matin*» des 3, 12 et 13 février où la même question est envisagée. Une confédération générale des Travailleurs intellectuels s'est fondée à Paris, elle comprend 20 Associations.

Après délibérations la Commission a décidé l'envoi d'un appel aux Associations d'Intellectuels de toutes sortes pour leur demander de s'unir à nous, dans le but de créer une Association Générale des Travailleurs intellectuels, et charge Monsieur Jeanneret de la rédaction de cet Appel.

On invitera en même temps ces Sociétés à désigner une délégation pour discuter les bases sur lesquelles cette Association pourra être fondée.

Cet Appel sera soumis au Comité Central, puis adressé aux Associations suivantes:

Musiciens suisses, Ingénieurs et Architectes, Professeurs et Maîtres d'école, Gens de lettres, Médecins, La Presse. Toutes les résolutions prises au sein de la Commission paraîtront en deux langues dans l'Art Suisse, ainsi que l'Appel aux Travailleurs intellectuels.

Le Secrétaire  
signé: *Dr. Keiser.*

---

## Appel du Comité-Central de la Société des Peintres, Sculpteurs et Architectes Suisses aux Associations d'Intellectuels Suisses.

«*Où vont les Intellectuels?* Que deviennent dans la tourmente d'après-guerre les seuls travailleurs que la loi ne favorise pas, savants écrivains, professeurs, journalistes, artistes, techniciens?

Continueront-ils la lutte pour la vie dans les circonstances les plus défavorables, en ordre dispersé? Laisseront-ils, par ces temps de pain cher, de lait impossible et de bifteck inabordable, mourir de faim la moitié de leurs confrères? Ou bien forts de leur force invincible, s'uniront-ils aux fins de ne pas être écrasés entre la Confédération générale du Travail et la Confédération générale du Patronat?»

«Les travailleurs intellectuels qui devraient être à peu près tout dans l'Etat, ne sont rien!» (Le «Matin» du 3 février 1920).

Telle est la forme en laquelle se présente pour nous comme pour d'autres la question de l'union des forces intellectuelles. Soumise à l'Assemblée Générale de la Société des Peintres, Sculpteurs et Architectes Suisses en août 1919 et exposée dans l'Art Suisse, notamment au No. 7 de ce journal, Juin-Juillet 1919, la proposition Jeanneret demandait «la création d'une union des forces intellectuelles du Pays, en un faisceau capable d'élever le niveau professionnel de ses adhérents et pouvant faire triompher leurs revendications matérielles».

Elle disait: «Tandis que les travailleurs manuels font triompher leurs revendications et préparent une chartre du travail, les intellectuels se livrent volontairement aux hasards des circonstances et n'ont en mains aucune force pour les conduire à des buts rationnels.

Cependant l'intelligence domine le travail par l'idée, il faudrait sauvegarder la valeur de l'idée et le rôle social de ceux qui l'élaborent et la mettent en pratique.»

«Pour arriver à ce but il est nécessaire de faire des ententes et pour les imposer, la force coopérative isolée ne suffit plus, il faut un bloc pesant d'un poids suffisant dans la vie publique.»

Cette nécessité est si évidente qu'elle surgit de tous côtés à la fois.

Elle a pris naissance en Angleterre en février 1920, dans une Union des Travailleurs en redingote qui s'est constituée en Fédération Nationale des travailleurs intellectuels. En France, les mandataires de 20 groupements d'écrivains, de savants, d'ingénieurs et d'artistes, réunis, l'ont fondée le 12 février de cette année. Les faits parlent d'eux-mêmes.

De toute part, entre le capital argent et le capital Travail s'affirme la valeur du capital Intelligence.

Nous ne resterons pas en arrière et pour marche droit au but, la Société des P. S. et A. S., qui compte plus de 1000 membres, invite tous les

travailleurs intellectuels réunis en associations à désigner une délégation de deux membres de leurs bureaux respectifs, munis des pouvoirs nécessaires, pour participer à une Assemblée Générale, dans laquelle pourront être discutées les raisons de fonder en Suisse une Association des Travailleurs Intellectuels.

Au nom du Comité Central  
de la Société des Peintres, Sculpteurs et Architectes Suisses,  
Le Président: sig. *W. Röthlisberger.*

---

## Classe des Beaux-Arts.

Monsieur William Röthlisberger, peintre  
Président du Comité central de la Société des Peintres, Sculpteurs  
et Architectes Suisses

*Neuchâtel.*

Monsieur,

Le bureau de la Classe des Beaux-Arts a pris connaissance dans sa séance du 20 mars 1920 de la communication insérée dans le numéro de mars 1920 de l'Art Suisse, signée Stauffer, concernant le premier Concours Gillet Brez 1920.

Il doit vous exprimer son vif étonnement de ce que vous ayez laissé publier sous votre contrôle et votre approbation, à la veille de la clôture de ce concours, un article dont les termes sont de nature à jeter le discrédit sur la Classe des Beaux-Arts de Genève, où l'auteur fait preuve d'une incorrection absolue et manque à la plus élémentaire courtoisie.

Le bureau de la Classe des Beaux Arts de Genève tient à préciser les points suivants:

1° Le concours Gillet Brez a été institué avec les revenus d'une somme léguée à la Classe des Beaux-Arts, ce legs a été fait sans désignation spéciale; en 1919 le bureau de la Classe, sur la proposition de son président, a décidé d'affecter à l'organisation de concours les revenus de cette somme, dans le seul but de contribuer à l'encouragement de la sculpture, de l'architecture et de l'art appliqué; pour donner à ces concours le plus d'étendue possible, il a décidé d'appeler à y participer *tous les artistes suisses* et les